



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/8
26 octobre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre – 2 décembre 2016

**RAPPORT SUR LA BASE DE DONNÉES DES ACCORDS PLURIANNUELS
(DÉCISION 76/6 b))**

Contexte

1. La base de données des accords pluriannuels (AP) contient des informations pertinentes sur les activités d'élimination prévues dans les tranches des plans de mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). Elle a été examinée et révisée à plusieurs reprises afin de corriger des problèmes essentiellement techniques signalés par les principaux utilisateurs de la base de données.

Débats depuis la 74^e réunion

2. À sa 74^e réunion, le Comité exécutif a demandé à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation et au Secrétariat de lui présenter des « options destinées à réduire le fardeau des agences bilatérales et d'exécution pour la saisie des données dans la base de données des accords pluriannuels », ainsi que des « options qui permettraient aux pays concernés de confirmer les données saisies dans la base de données des accords pluriannuels par les agences bilatérales et d'exécution » (décision 74/6 b) i) et ii)). Ensuite, à sa 75^e réunion, le Comité exécutif a offert des conseils sous forme de principes généraux, à savoir : éviter la répétition des obligations de remise de rapports et inclure les données pertinentes à partir des documents de projet à la disposition du Secrétariat afin d'éviter d'accroître le fardeau administratif, et a demandé à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation et au Secrétariat « de travailler étroitement avec les agences bilatérales et d'exécution à la mise en œuvre de la décision 74/6, et de présenter un rapport au Comité exécutif sur l'état de cette mise en œuvre à sa 76^e réunion » (décision 75/6 b)).

3. L'Administrateur principal, Suivi et évaluation a présenté à la 76^e réunion le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/8, qui suggère que la base de données simplifiée ne recueille que les données concernant les entreprises, ainsi que les coûts qui s'y rattachent et les quantités de HCFC à éliminer, et a indiqué qu'un formulaire serait créé afin que les agences bilatérales et d'exécution puissent obtenir l'autorisation des pays avant la soumission des données. Le Comité exécutif a décidé de demander à

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de faire rapport à la 77^e réunion sur l'état de la mise en œuvre (décision 76/6 b)).

Mesures pour donner suite à la décision 76/6

4. Le Secrétariat a créé une nouvelle base de données, l'Inventaire des entreprises (à partir de la structure de la base de données de l'Inventaire des projets approuvés, utilisée abondamment par les agences bilatérales et d'exécution) en réponse à la décision 76/6 b), et les agences bilatérales et d'exécution ont été invitées à soumettre l'information sur toutes les entreprises manufacturières ayant reçu le soutien financier du Fonds multilatéral pour reconverter leurs activités du HCFC à une technologie de remplacement. La base de données sera mise à jour après chaque réunion du Comité exécutif, une fois que toutes les nouvelles entreprises auront été approuvées aux fins de reconversion ou lorsque l'information concernant une entreprise dans la base de données aura changé au fil de l'évolution de la reconversion (p. ex., changements dans le soutien financier approuvé ou décaissé, et dans la technologie choisie).

5. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution ont discuté du modèle et du déroulement des opérations de la base de données des entreprises, lors de la réunion de coordination interagences¹. Les applications de la base de données de l'Inventaire des entreprises (en formats Microsoft Access et Microsoft Excel) ont été distribuées aux agences bilatérales et d'exécution aux fins de commentaires.

6. L'Administrateur principal, Suivi et évaluation et le Secrétariat ont pris note avec satisfaction des discussions fructueuses avec les agences bilatérales et d'exécution, qui ont abouti à une application qui saisira toutes les données pertinentes et nécessaires aux fins d'analyse dans le cadre de l'examen des projets et de l'établissement des rapports demandés par le Comité exécutif, et pour assurer le suivi et l'évaluation. Étant donné que la base de données a été développée et qu'elle est en train d'être mise à jour par les agences bilatérales et d'exécution, le Comité exécutif pourrait souhaiter demander à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation qu'il fasse désormais rapport de tout problème lié à la base de données des entreprises qui exige l'attention du Comité exécutif.

RECOMMANDATION

7. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur la base de données des accords pluriannuels (décision 76/6 b)) présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/8;
- b) Prendre note également que les agences bilatérales et d'exécution sont en train de saisir dans la base de données de l'Inventaire des entreprises toutes les données pertinentes au sujet des entreprises utilisant le HCFC ayant reçu le soutien financier du Fonds multilatéral et que la base de données des entreprises sera mise à jour après chaque réunion du Comité exécutif ou lorsque des entreprises auront été approuvées aux fins de reconversion, ou lorsque l'information concernant une entreprise aura changé;
- c) Demander à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de faire rapport à une future réunion du Comité exécutif de tout problème concernant la base de données de l'Inventaire des entreprises que le Comité exécutif devra régler.

¹ A Montréal, du 31 août au 1^{er} septembre 2016.